



MICROFICHE N°

02700

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية

وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي

تونس

F

1

11-11-77

REPUBLIQUE TUNISIENNE
Office National de l'huile
Projet de Développement
Rural Intégré des Zones
à Vocation Oléicole
FAO/SIDA TUN2

Donnée relative aux huileries pré-coopératives
de Souassi et Chetana - Organisation de la
Campagne 1977 / 1978

Par note n° 7148 du 31 Octobre 1977 le Chef du Centre régional de l'ONU à Souassi a transmis des propositions relatives à l'exploitation des huileries pré-coopératives de Souassi et de Chetana pendant la campagne de récolte 1977/1978 :

- ouverture de l'huile de Chetana, située dans une région où la récolte devrait être de l'ordre de 10.000 tonnes d'olives, permettant ainsi d'assurer la fonctionnement normal des huileries existantes (capacité totale de 6.000 tonnes annuelles, dont 3.500 pour les unités privées et 2.500 pour celle de l'ONU), compte tenu des transferts vers Sfax et Souassi ;
- fermeture de l'huile de Souassi, située dans une région où la récolte est faible, environ 2.000 tonnes, ce qui ne permet pas de garantir sa pleine activité si l'on prend en considération l'existence de trois huileries privées (capacité totale de 1.500 tonnes) et les transferts prévisibles.

Dans ces conditions, il semble bien que les propositions du Centre ONU/Souassi doivent être retenues parce qu'elles sont parfaitement réalistes.

Toutefois il n'est pas impossible que les autorités régionales insistent, à la demande des producteurs et en se fondant sur le rôle que la future coopérative est appelée à jouer, pour que l'unité de Souassi fonctionne. Il faudrait alors obtenir l'assurance formelle de ce que les apports d'olives seront au minimum de 1000 tonnes.

Ces deux, et sous réserve de l'accord de la Direction Générale de l'ONU, les dispositions suivantes doivent être prises en ce qui concerne l'huile de Chetana. La cas échéant, les mêmes dispositions seront applicables pour Souassi.

Le niveau des opérations oléicoles :

Il s'agit d'inciter les producteurs des possibilités qui leur sont offertes et de mener un ensemble d'activités de vulgarisation et de formation devant déboucher sur leur adhésion à la future coopérative.

Dans ce but des réunions et visites doivent être organisées afin de bien préciser le contenu de l'action, ses avantages et ses contraintes.

.../...

Pour les petites productions (les plus nombreuses) l'attention devra être appelée sur l'intérêt d'un groupage des récoltes, tant pour leur transport à partir du lieu de production (utilisation des tracteurs et remorques des coopératives de services) que pour leur trituration. Il y aura également lieu d'étudier avec eux les moyens de nature à faciliter et améliorer la cueillette : par exemple entente d'oléiculteurs voisins, chantier de récolte, le cas échéant fourniture de petit matériel, etc L'objectif à atteindre est :

- d'une part de ne triturer que des olives fraîches pour obtenir des huiles de qualité et permettre la valorisation des pulpes en vue de l'alimentation du bétail, ce qui suppose une bonne adaptation du rythme de cueillette aux besoins de l'usine ;
- d'autre part, de ne triturer que des lots supérieurs à 1000kg afin d'abaisser les coûts de trituration qui pour de petites quantités sont prohibitifs.

En ce qui concerne en dernier point des formules sont à rechercher avec les oléiculteurs intéressés : épilage des olives avec détermination de la teneur en huile (oléomètre) et paiement immédiat sur la base de la valeur de l'huile, paiement immédiat d'une avance pouvant être fixée à 15 millimes par kg d'olive rendu usine et versement ultérieur d'une ristourne compte tenu des résultats obtenus, (1) ou toute autre solution convenable.

Toutes les tâches afférentes aux actions décrites ci-dessus sont de la compétence du CEDA (Arrondissement de la Production Agricole) puisque se situant dans le cadre de ses attributions normales (conseil - vulgarisation - formation). Il doit donc être demandé au Chef de la subdivision FA de Cherbou de les accomplir et de mobiliser les moyens nécessaires à cet effet.

La première étape une première enquête rapide est à effectuer de manière à connaître les intentions des producteurs et déterminer les grandes lignes d'un programme général de travail. Cette enquête devrait être achevée pour le 15 novembre.

Le niveau de l'huile :

La coopération n'étant pas encore constituée c'est à l'ONM qu'il revient d'assurer la gestion de l'huile. Cette gestion doit être confiée au Centre ONM de Sotte qui interviendra dans des conditions identiques à celles de la dernière campagne, mais en améliorant les modalités et procédures compte tenu de l'expérience acquise.

A ce sujet, il ne semble pas nécessaire d'envisager la modification du schéma que l'on avait adopté, l'analyse des résultats obtenus démontrant que malgré les très nombreuses difficultés rencontrées il avait donné satisfaction, et ceci bien qu'il s'agisse du lancement d'une opération nouvelle.

-
- (1) Toutes les huiles provenant des olives livrées sans agriège seront commercialisées séparément, les frais de trituration et le montant des sommes déduites, le cas échéant l'objet d'une répartition au prorata des apports.

Pour les petits producteurs (les plus nombreux) l'attention devra être appelée sur l'intérêt d'un groupage des récoltes, tant pour leur transport à partir du lieu de production (utilisation des tracteurs et remorques des coopératives de services) que pour leur trituration. Il y aura également lieu d'étudier avec eux les moyens de nature à faciliter et accélérer la cueillette : par exemple entraide d'oléiculteurs voisins, chantier de récolte, le cas échéant fourniture de petit matériel, etc L'objectif à atteindre est :

- d'une part de ne triturer que des olives fraîches pour obtenir des huiles de qualité et permettre la valorisation des pulpes en vue de l'alimentation du bétail, ce qui suppose une bonne adaptation du rythme de cueillette aux besoins de l'usine ;
- d'autre part, de ne triturer que des lots supérieurs à 1000Kgs afin d'abaisser les coûts de trituration qui pour de petites quantités sont prohibitifs.

En ce qui concerne ce dernier point des formules sont à rechercher avec les oléiculteurs intéressés : agréage des olives avec détermination de la teneur en huile (oléomètre) et paiement immédiat sur la base de la valeur de l'huile, paiement immédiat d'une avance pouvant être fixée à 55 millimes par Kg d'olive rendu usine et versement ultérieur d'une ristourne compte tenu des résultats obtenus, (1) ou toute autre solution convenable.

Toutes les tâches afférentes aux actions décrites ci-dessus sont de la compétence du CRAA (Arrondissement de la Production Agricole) parcequ'elles se situent dans le cadre de ses attributions normales (encadrement - vulgarisation - formation). Il doit donc être demandé au Chef de la subdivision PA de Chorbane de les accomplir et de mobiliser les moyens nécessaires à cet effet.

En première étape une première enquête rapide est à effectuer de manière à connaître les intentions des producteurs et déterminer les grandes lignes d'un programme général de travail. Cette enquête devrait être achevée pour le 19 Novembre.

Au niveau de l'huilerie :

La coopérative n'étant pas encore constituée c'est à l'ONH qu'il revient d'assurer la gestion de l'huilerie. Cette gestion doit être confiée au Centre ONH de Soussa qui interviendra dans des conditions identiques à celles de la dernière campagne, mais en améliorant les modalités et procédures compte tenu de l'expérience acquise.

A ce sujet, il ne semble pas nécessaire d'envisager la modification du schéma que l'on avait adopté, l'analyse des résultats obtenus démontrant que malgré les très nombreuses difficultés rencontrées il avait donné satisfaction, et ceci bien qu'il s'agisse du lancement d'une opération nouvelle.

-
- (1) Toutes les huiles provenant des olives livrées sans agréage seront commercialisées séparément, les frais de trituration et le montant des avances déduits, le solde faisant l'objet d'une répartition au prorata des apports.

Le problème qui se pose est :

- d'une part, d'accroître l'efficacité et de réduire les dépenses, notamment en personnel ;
- d'autre part, d'associer étroitement les apporteurs à la gestion de l'huilerie de telle manière qu'ils se trouvent en situation de la prendre en charge lors de la prochaine campagne.

Il y a donc lieu, comme le recommande la Direction Générale de l'ONH, de créer un Comité de gestion. Ce comité devra comprendre non seulement des représentants des producteurs (un par lands ou coopérative de services) mais aussi des représentants des autorités locales, des organisations professionnelles, du CRDA et de l'ONH. Ces derniers auront pour rôle d'animer le Comité et de préparer ses membres à assumer leurs futures responsabilités.

Ceci étant, des dispositions pratiques doivent être prises qui concernent :

- Fonctionnement de l'huilerie : Un agent du Centre de l'ONH/Sousse doit être désigné (Mr. MANAI est proposé) pour accomplir les tâches suivantes :
 - . Organisation de toutes les relations entre les producteurs et l'huilerie, dans le cadre d'une étroite collaboration avec les agents du CRDA chargés d'assister les producteurs (cf ci-dessus) ;
 - . Règlement de tous litiges entre huilerie et apporteurs ;
 - . Suivi de la gestion de l'huilerie ;
 - . Animation du Comité de Gestion ;
 - . Liaison avec le Centre ONH/Sousse.

Un Chef d'usine doit être recruté (un candidat a été proposé par le centre ONH/Sousse) qui aura l'entière responsabilité du fonctionnement de l'usine, y compris réception des olives et paiement des apports. Il sera secondé par un commis et recrutera la main d'œuvre nécessaire (cf ci-dessous budget prévisionnel).

- Budget prévisionnel : Le budget est établi pour la trituration de 16 tonnes par jour pendant 90 jours, soit environ 1500 tonnes d'olives. L'usine travaillera pendant 16 heures par jour (2 postes).

.../...

Le problème qui se pose est :

- d'une part, d'accroître l'efficacité et de réduire les dépenses, notamment en personnel ;
- d'autre part, d'associer étroitement les apporteurs à la gestion de l'huilerie de telle manière qu'ils se trouvent en situation de la prendre en charge lors de la prochaine campagne.

Il y a donc lieu, comme le recommande la Direction Générale de l'ONH, de créer un Comité de gestion. Ce comité devra comprendre non seulement des représentants des producteurs (un par lands ou coopérative de service) mais aussi des représentants des autorités locales, des organisations professionnelles, du CRDA et de l'ONH. Ces derniers auront pour rôle d'animer le Comité et de préparer ses membres à assumer leurs futures responsabilités.

Ceci étant, des dispositions pratiques doivent être prises qui concernent :

- Fonctionnement de l'huilerie : Un agent du Centre de l'ONH/Sousse doit être désigné (Mr. MAHAI est proposé) pour accomplir les tâches suivantes :
 - . Organisation de toutes les relations entre les producteurs et l'huilerie, dans le cadre d'une étroite collaboration avec les agents du CRDA chargés d'assister les producteurs (cf ci-dessus) ;
 - . Règlement de tous litiges entre huilerie et apporteurs ;
 - . Suivi de la gestion de l'huilerie ;
 - . Animation du Comité de Gestion ;
 - . Liaison avec le Centre ONH/Sousse.

Un Chef d'usine doit être recruté (un candidat a été proposé par le centre ONH/Sousse) qui aura l'entière responsabilité du fonctionnement de l'usine, y compris réception des olives et paiement des apports. Il sera secondé par un commis et recrutera la main d'œuvre nécessaire (cf ci-dessous budget prévisionnel).

- Budget prévisionnel : Le budget est établi pour la trituration de 16 tonnes par jour pendant 90 jours, soit environ 1500 tonnes d'olives. L'usine travaillera pendant 16 heures par jour (2 postes).

.../...

- Fonds de roulement : Lors de la dernière campagne une dotation de 15.000 D a été accordée pour Chorbane et de 15.000 D pour Souassi. Compte tenu des achats de petit matériel effectués (qui se trouve disponible dans chaque huilerie), le solde disponible dans les comptes spéciaux ouverts pour les huilleries est de 14.168,135 D pour Chorbane et 13.247,445 D pour Souassi. En ce qui concerne Chorbane les ressources sont suffisantes pour faire face aux besoins, y compris paiement d'avances sur livraisons.
- Analyse des huiles : Afin de faciliter le paiement des huiles et d'éviter de nombreux déplacements entre Chorbane et Souasse il est recommandé que les analyses soient effectuées à l'usine. Cette tâche peut être assurée par l'agent ONH qui serait formé par le Chef du laboratoire de Souasse (stage de 8 jours). Le matériel nécessaire peut être acquis sur les ressources du Projet FAO/SIDA/TUN2.
- Moyens généraux : Indépendamment des moyens décrits ci-dessus une voiture avec chauffeur doit être mise à la disposition de l'agent ONH responsable de l'opération. Cette voiture peut être fournie par le Projet FAO/SIDA/TUN2, le chauffeur étant recruté par le Centre ONH/Souasse.

FIN

5

VUES